




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 2 septembre. — On lit dans un Journal de Paris :

« Une dépêche de Bayonne, en date de ce jour, annonce que le général Espartero, attaqué le 29, à Aquitio, par Zalava, à la tête de 4000 hommes, a repoussés avec 1800 hommes. »

Les lettres reçues aujourd'hui de Madrid confirment ce que je vous disais hier des intentions des cortès au sujet de la dette espagnole. Il paraît que la chambre des procuradores et celle des proceres ont décidé d'avis :

1^o De rejeter le plan du ministre Toreno ;
2^o De reconnaître toute la dette, à l'exception de l'emprunt Guebard ;
3^o De contracter un emprunt considérable auquel on affecterait des terres, à titre de garantie ;
Et 4^o de payer et rembourser à des époques fixes et dans un nombre d'années limité, les intérêts et le capital de la dette reconnue.

Ce plan est secrètement soutenu par M. Toreno lui-même, qui a voulu que les cortès lui forçassent la main. Ainsi, il est probable que le rejet du fameux projet de loi n'entraînerait pas une modification du ministère.

Bayonne, 29 août.

Don Carlos est passé avant-hier par Saint-Estevan, poursuivi qu'il a été par la colonne de Lorenzo jusqu'à Roncevaux, d'où le prétendant a fait une contre-marche et a échappé au général.

Dans la soirée du 26, les troupes carlistes et des sans se portèrent sur les hauteurs qui avoisinent notre frontière dans la crainte que le général Lorenzo, qui avait quitté Engui pour poursuivre don Carlos, ne les attaquât. Ce général avait fait d'ailleurs prévenir les autorités civiles et militaires des Aldudes de bien garder la frontière, afin d'empêcher les carlistes de pénétrer sur le territoire français au moment où il les attaquerait ; mais dans ce moment ce général reçut l'ordre de Rodil de se porter sur l'arrière-garde de Zumalacarrégu (qui se trouvait déjà dans les environs de Lumbers), pendant que lui-même se porterait sur son flanc avec sa colonne de 10 mille hommes et 500 chevaux.

On a appris depuis, que la colonne de ce général était entré avant-hier à Lumbers.

— On écrit de Madrid, le 25 août :

La commission des finances de la chambre des procuradores n'a pas encore nommé le membre qui sera chargé du rapport. Elle a examiné avec le plus grand soin la partie de l'exposé du comte de Torreno qui est relative au déficit de 325 millions de réaux, et l'a réduit unanimement à deux millions.

La question de la confiscation des biens de l'église a été aussi agitée, et quoique l'évaluation qu'en fait le peuple, et selon laquelle la valeur dépasserait le total de la dette, soit exagérée, l'avis de quelques uns des membres du comité paraît être que dans le cours de cinq années une très-grande somme provenant de cette source, sera disponible pour le service public, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des mesures de violence semblables à celles qui ont eu lieu en Portugal.

Un traité a été fait entre le ministre des finances et M. Ardoïn, banquier de Paris, par lequel ce banquier s'oblige à fournir au gouvernement une somme de 12 millions de réaux par mois durant quatre mois, et en outre à rembourser à MM. Rothschild frères les 60 millions de réaux qu'ils ont avancés pour le paiement du dernier semestre de la rente perpétuelle, le remboursement d'une série de l'emprunt royal et le paiement au gouvernement français du semestre et de l'amortissement des 80 millions de francs à lui dus par notre gouvernement pour la dernière occupation.

D'après l'état produit par la caisse d'amortissement le 31 décembre 1830, sur toutes les opérations des finances faites au temps des anciennes cortès, il résulte que MM. Ardoïn, Hubbard et Co, sont débiteurs envers le gouvernement espagnol d'une somme de 13,533,796 r. v. 47 m. pour solde de leur compte. Du même état il appert encore que les mêmes banquiers avaient reçu du gouvernement à l'époque du scandaleux emprunt de conversion du 22 novembre 1821, par voie d'avance, la quantité de 700,000 piast. de rente pour

effectuer la conversion. De ces 700,000 piast fortes, 303,420 furent vendues par MM. Aldiman et Co de Londres, pour faire face au paiement du dernier semestre de novembre 1823 ; de sorte qu'il se trouve aujourd'hui au pouvoir de MM. Ardoïn, Hubbard et Co, 396,880 piast fortes de rentes. Ce sont là les rentes auxquelles se rapporte le contrat, et celles que le gouvernement laisse en garantie à ces messieurs pour l'avance qu'ils lui font.

Le maréchal Gérard va mieux, et, quoiqu'il soit encore hors d'état de se rendre aux tuileries il a recommencé à travailler avec les employés supérieurs de son ministère.

— Voici comment M. de Talleyrand résumait, il y a peu de jours, une longue conversation qui venait d'avoir lieu devant lui sur la situation de l'Europe : la paix ne sera point troublée : les étrangers ne peuvent bouger, la France ne le peut pas davantage. Il y aurait une invasion de barbares comme au 4^m siècle, que la paix serait encore maintenue ; on trouverait moyen de s'arranger avec eux.

— M. de Rigny ne se marie pas, comme on l'a dit, avec une riche Américaine ; mais il va épouser dans quelques jours, assure-t-on, M^{me} la veuve Honorez, dont le mari, entrepreneur de canaux, a laissé une fortune considérable.

— On peut juger de l'importance de la réduction qui s'opère en ce moment dans l'armée par ce fait que 2,000 et quelques cents hommes des régimens composant la garnison de Metz viennent d'être envoyés en congé par suite d'une réduction dans l'effectif des corps. Le régiment du génie est réduit de 280 hommes.

— Voici l'extrait d'une lettre de M. le général Desmichels, commandant les troupes à Oran, à M. le ministre de la guerre :

Oran, 5 août 1834.

« Nos places sont remplies d'Arabes qui nous y apportent leurs produits, et se familiarisent avec nous au point que la paix promet la plus longue durée.

« Déjà des officiers d'état-major ont parcouru sans autre escorte qu'un guide, la moitié de cette grande province, et ont pu se livrer à leurs travaux géographiques.

« Les détachemens de troupes, quelque faibles qu'ils soient, se rendent d'ici à Arzew et à Mostaganem ; des individus isolés parcourent les distances entre Mascara, Mostaganem et Oran, avec autant de sécurité que sur nos routes de France ; dans toutes les tribus, les Arabes mettent de l'empressement à accueillir les Français, ramènent les déserteurs de nos places, louent à bas prix leurs chevaux, leurs mulets aux officiers et aux employés qui vont d'un poste à l'autre, et aux européens qui voyagent pour leurs affaires commerciales.

« Voilà, Monsieur le maréchal, notre position dans ce pays ; elle est d'autant plus avantageuse qu'elle nous permet de réaliser chaque mois de grandes économies pour le trésor, par suite des achats de grains et de bestiaux faits sur nos places, non-seulement pour cette division, mais encore pour Alger, où nous en avons déjà expédié plusieurs bâtimens. Le commerce prend chaque jour une plus grande extension, et depuis moins de deux mois il s'est vendu ici plus de six mille quintaux métriques de laine. »

— Nous lisons dans l'*Echo de Rouen* : « Une foule immense encombrait hier, vers les sept heures du soir, toutes les rues adjacentes au théâtre des Arts et surtout les approches du café de la Comédie. Un personnage très-connu dans Rouen, et que venait de favoriser sans doute la fortune, s'y était rendu en calèche, attelée de six chevaux, après avoir déjà parcouru dans la journée les quartiers les plus fréquentés de la ville.

« Parvenu jusque dans l'estaminet, au premier étage, il jetait avec profusion par les fenêtres des pièces de 5 francs, sur lesquelles se ruait avec un enthousiasme difficile à décrire, la plus agile partie des spectateurs que cette scène singulière avait attirés. C'est parfait ! criait-on de toute part ; et vraiment cette prodigieuse libéralité, fort peu commune dans nos murs, offrait un spectacle des plus curieux et des plus extraordinaires. A huit heures et demie les pièces de 5 francs avaient cessé de

tomber et la foule se retirait sans tumulte, mais non sans continuer dans les ruisseaux entre les payés des recherches qui pour plusieurs ont pu n'être pas infructueuses. »

— Orago. M. Antomarchi rend le compte suivant d'un orage pendant lequel la foudre, qui est tombée sur sa maison, a causé d'affreux malheurs :

« Nous étions à déjeuner au petit village de Stanti, mon père, ma famille et de nombreux amis ; lorsque la foudre pénétra par différens points dans le salon, au grand étonnement de tous. Une branche du courant électrique, sortie de la muraille derrière ma tête et à un pied de distance environ de moi, devait me frapper directement ; mais le coup, s'étant écarté, a frappé mortellement mademoiselle Blassini, jeune personne qui était placée à ma droite, en lui embrasant les cheveux, après lui avoir brûlé l'oreille et la figure du côté droit ; la foudre, descendant par le cou, la poitrine, le ventre et l'extrémité du même côté, a laissé des traces de son passage par de profondes brûlures. Un jeune abbé, M. Stella, placé à côté de la jeune personne, fut atteint par la foudre, qui, traversant la chemise, la robe et le tablier de soie de la jeune personne, frappa le genou gauche du prêtre et brûla sa jambe du haut en bas, lui fit une très forte contusion sur le dos du pied et une petite blessure entre les deux premiers petits orteils. Le soulier du prêtre a été entièrement forcé et déchiré par la foudre. Ma sœur aînée fut atteinte aussi ; la foudre s'étant emparée d'un de ses souliers lui en a enlevé une portion ainsi qu'une partie du bas, sans lui avoir touché la peau. Les autres personnes ont été plus ou moins atteintes, et toutes terrassées par la foudre. Le masque en bronze de l'empereur, se trouvant suspendu entre deux ouvertures pratiquées dans la muraille par la foudre, a été respecté complètement. Dans ma chambre à coucher la foudre s'est emparée d'une des quatre pommes dorées d'un lit de fer, et la réduite, en l'arrachant, en petits morceaux. Les trois autres ont été aussi attaquées, mais avec moins de force ; des assiettes, des verres, etc., ont été cassés. Un chien a été tué à mes pieds. Des domestiques ont été culbutés et jetés çà et là sans qu'aucun mal leur ait été fait. Les dégâts de la foudre offraient un tableau de désolation épouvantable. »

— Nouveau radeau. M. Burden, ingénieur américain, et construit dernièrement un radeau qui doit son mouvement à la puissance motrice de la vapeur. Ayant reconnu avec quelle facilité et quelle vitesse les troncs d'arbres coupent la surface de l'eau, M. Burden a imaginé de construire deux bateaux pontés, très longs, mais très-étroits, dont les deux extrémités se terminent en pointes saillantes. Ces deux bateaux, qui ressemblent à des pièces de bois d'une immense longueur, sont placés à une distance de douze à dix huit pieds l'un de l'autre, et sont réunis par une plate-forme supérieure qui, en conservant leur écartement, sert à flécher d'une manière solide. Un trou est pratiqué dans le centre de la plate-forme, il sert à l'emplacement d'une grande roue motrice qui reçoit son impulsion circulaire par l'action d'une machine à vapeur d'une grande force et à haute pression. Un garde-fou en fer borde tout le porteur de la plate-forme, et sert à empêcher que les marchandises et les voyageurs ne roulent et ne tombent dans l'eau.

Des expériences récentes, faites avec ce radeau sur la rivière d'Hudson entre New-York et Albany, ont donné une vitesse moyenne de vingt deux milles par heure. On croit même qu'en perfectionnant quelques parties de cette machine flottante, on pourra obtenir une vitesse de vingt neuf à trente milles par heure.

Ce résultat est d'autant plus extraordinaire que le maximum de vitesse d'un bâtiment à voiles, de la meilleure construction, même avec un vent favorable et avec une mer un-peu houleuse, ne dépasse jamais quatorze milles par heure.

— Le *Guetteur de Saint-Quentin* conforme le malheureux événement arrivé à la famille de M. Larabit, au canal souterrain de Saint-Quentin.

Voici les détails que ce journal a recueillis sur les lieux mêmes :

« M. Larabit, député, accompagné de son épouse de ses deux filles, âgées l'une de sept ans, l'autre de dix ; de Mlle Michaux, sa belle-sœur, âgée de 23 ans, de Mme Mareuse Dandré, de cette ville, et de Mme Dandré, de Paris, avait formé le projet d'aller visiter le canal souterrain.

« Le samedi 24 courant, à une heure et demie, on était au lieu convenu ; la société entière entra dans le souterrain, à l'exception cependant de Mme Larabit, qui préférant rester en dehors, se promenait avec sa plus jeune fille. Du reste nul guide pour conduire les voyageurs, nul flambeau pour les éclairer pendant une traversée de cinq quarts de lieu, au milieu des ténèbres les plus épaisses, sur un trottoir des plus glissants des plus mal entretenus.

« Parvenus à près d'une demi lieue dans le souterrain, quoiqu'il eût été souvent question de retourner, l'obscurité étant devenue trop profonde et ne permettant pas d'aller plus loin,

Mlle. Michaux persista encore à vouloir pénétrer plus avant. Hélas ! l'infortunée ne prévoyait pas le funeste sort qui lui était réservé ! A quelques pas de là son pied glisse, elle tombe dans l'eau et entraîne avec elle l'année des demoiselles Larabit, qu'elle tenait par la main. Déjà le père s'est précipité, il plonge à plusieurs reprises, il ramène sur la surface de l'eau les malheureuses victimes d'une déplorable imprudence, mais une distance de trois pieds entre le niveau de l'eau et la surface du trottoir, une profondeur de plus de cinq pieds d'eau qui ne laisse aucun point d'appui, ne lui permettent pas de déposer le fardeau dont il est chargé ; en vain il cherche à se cramponner, il s'épuise en efforts ! Peine inutile, force est bientôt d'abandonner les infortunées, et ce n'est qu'après mille tentatives, après s'être arraché les ongles en s'efforçant de remonter, qu'il parvient lui-même à sauver ses jours. Aussitôt il s'empresse d'aller chercher des secours ; par ses soins et ceux de MMmes. Mareuse et Dandre, une barque montée par le sieur Carviti, préposé, est amenée sur les lieux ; les corps sont bientôt retrouvés, mais hélas ! ce n'étaient plus que des cadavres et tous les secours de l'art, tous les soins usités en pareil cas n'ont pu les rendre à la vie.

Que ce trop fatal événement serve d'exemple à l'avenir. Nous avons eu déjà plusieurs fois à déplorer de semblables accidents, toujours causés par le défaut de précautions ; puisse celui-ci être le dernier !

Les deux corps ont dû être conduits à La Ferté, près Paris, lieu de la résidence de M. Larabit. Cet infortuné père qui, au moment, avait pu espérer qu'il sauverait des jours si précieux pour lui, et qui a montré en cette occasion tant de courage et de dévouement, M. Larabit a pu, avant son départ, être témoin de la part bien vive que prenaient les habitants de Saint Quentin à son malheur.

La lettre suivante revêtue d'un grand nombre de signatures, lui a été remise le dimanche 25 de ce mois :

« Monsieur, le funeste événement qui vient de frapper votre famille a saisi la ville de St. Quentin de stupeur et de consternation. Ses concitoyens n'interrompent point vos légitimes douleurs ; mais ils sentent le besoin de vous dire la peine qu'ils en éprouvent ; et de vous porter leurs compliments de condoléance.

« Agréés-les, monsieur, ils sont vifs et sincères. »

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Encore un vol comme hier, comme avant-hier, comme tous les jours. — Les journaux de la semaine dernière nous racontaient un vol de quatre montres, commis chez un horloger à l'aide d'un moyen employé pour la première fois et toujours avec le même succès : un homme bien mis, qui veut faire cadeau d'une montre, qui s'en fait confier quatre pour que l'on puisse choisir, qui part avec un commis qui frappe à une porte cochère, qui fait passer le commis devant lui, qui referme la porte et se sauve avec son butin.

En vérité, c'est le pont aux ânes et nos voleurs ont aussi peu d'imagination que nos marchands sont simples et crédules. Un industriel vient encore de se servir du même procédé, mais avec une adresse qui, en éloignant tout soupçon, devait assurer le succès de sa tentative.

C'était mercredi dans la matinée. Un homme d'environ 36 ans, fort bien mis (ceux qui exploitent ce genre de vols sont toujours bien mis), se présente chez un bijoutier de la rue de l'Ancienne Comédie, et demande à voir des pendans d'oreilles en brillant. On lui en montre plusieurs paires ; après avoir long-temps hésité, tatonné, marchandé, il en choisit une de 1800 fr. — Je viendrai les prendre, dit-il au marchand, voilà 40 fr. d'arrhes. Je ne viendrai peut-être pas aujourd'hui, car je demeure fort loin : mettez-les moi bien à part.

— Mais, monsieur, on peut vous les porter, dit le marchand.

— Ma foi, je n'osais vous le demander, et vous même vous avez tort de l'offrir. C'est comme cela que vos confrères sont tous les jours dupes d'habiles escrocs... Hier encore un horloger de la rue Saint-Honoré...

— Ah ! oui, monsieur, je le connais... c'est affreux... Mais on voit bien à qui l'on a affaire ; et puis, d'ailleurs, en ne lâchant pas sa marchandise avant que l'on ne tienne l'argent...

— C'est cela... Eh bien, si vous voulez m'envoyer cela dans deux heures, je serai chez moi... Vous entendez bien jeune homme, dit-il au commis qui était là : une fois pour toutes, comme vient de vous le dire votre patron, ne lâchez jamais votre marchandise que vous n'avez reçu l'argent.

L'étranger reprend sa pièce de quarante francs et il sort. Deux heures après, le commis était rue du faubourg Saint-Honoré, dans un fort bel hôtel.

— M. de Montalais, dit-il, en s'adressant au concierge.

— Au second, la porte en face de l'escalier.

Il monte et sonne, un domestique en livrée vient lui ouvrir, et l'introduit dans un salon où M. de Montalais l'attendait sur un divan.

— Ah ! c'est vous, très bien... vous avez les boucles d'oreilles ?...

— Les voilà, monsieur.

— Très bien... Il les dépose sur un guéridon, et passe dans une autre chambre, bientôt il revient.

— Où diable mon domestique a-t-il donc mis mes clefs, je suis désolé de vous faire attendre.

— Oh ! cela ne fait rien, monsieur.

M. de Montalais sonne, et, en attendant son domestique, prend les diamans et les examine.

Le domestique revient.

— Où sont donc les clefs de mon secrétaire, François ?

— Dans la coupe de bronze, sur la cheminée, monsieur.

Le domestique s'en va, M. de Montalais quitte le salon, tenant toujours les boucles d'oreilles, et passe dans sa chambre, dont il laisse la porte ouverte.

Quelques minutes s'écoulent, et il ne revient pas. Le commis glisse un œil furtif dans l'appartement et ne voit personne. Il sort, appelle, s'adresse au portier, qui lui dit que M. de

Montalais est arrivé de la veille, qu'il a payé une quinzaine d'avance, et qu'on ne le connaît pas.

Ce qui n'empêchera pas que demain nous apprenions encore une nouvelle plaisanterie du même genre.

Le tribunal correctionnel d'Arcis-sur-Aube, s'est occupé, dans son audience du 22 août, d'une affaire assez plaisante.

Langehr, belge d'origine, depuis dix-huit ans exerce en France l'état de garçon meunier. Le sieur Marot, meunier à Réges, est entendu comme témoin. Voici ce qu'apprennent la déclaration du prévenu, la déposition du témoin et la plaidoirie du défenseur :

Il y avait trois ou quatre jours que Langehr était chez le sieur Marot. Enhardi par la bonne figure du meunier : « Bourgeois, lui dit un jour Langehr, vous avez l'air bon enfant, je vais vous confier un secret. Voici : il y a dix ou douze jours, j'ai trouvé du côté de Sézanne, sur la route, près d'une forêt, une valise de 160,000 fr.; c'est un Anglais qui l'a perdue ; elle était adressée au bureau des Anglais, à Paris. Je l'ai cachée dans le bois, et si bien que je suis sûr qu'elle y est encore. Je l'ai fait annoncer au son du tambour, personne ne l'a réclamée ; elle est à moi. Si vous voulez me mener près de Sézanne, à l'endroit où elle est, vous en avez la moitié. »

Le meunier qui écoutait de toutes ses oreilles et ouvrait de grands yeux, ne se sent pas d'aise ; il accepte avec transport cette belle proposition. Il espère bien en rentrant demander à acheter, quoiqu'il ne soit pas à vendre le moulin de son propriétaire. Il lui tard de faire le voyage.

« Mais, lui dit Langehr, j'ai peur que les gardes de la forêt où est la valise ne me reconnaissent ; ils m'ont vu si souvent avec ces mauvais habits... Si vous me prêtez des habits un peu plus bourgeois ?... — Très volontiers, mon ami, lui répond Marot, dont l'enchantement allait toujours croissant, très volontiers. »

Avant le voyage de la valise, Marot devait venir à Arcis pour son propriétaire. Il mène avec lui à Arcis, de peur de l'échapper, son nouveau garçon meunier, cet excellent homme qui veut bien lui donner moitié de la valise de 160,000 francs, et là, il lui achète chapeau, veste et gilet.

Le lendemain, Marot est impatient de partir. Le garçon meunier a déjà revêtu les habits neufs ; c'est presque un monsieur, un fashionable, au moins parmi les garçons meuniers. On le prendrait pour le maître et Marot pour son valet. La meunière, enchantée, expansive, lui donne la pièce. On part. Le cheval du meunier n'a pas assez de jambes ; les heures sont des siècles ; et cependant pour charmer les ennuis de la route, on parle, parle et parle encore de la valise de 160,000 francs, du pied de nez de cet Anglais qui l'a perdue et ne l'a pas réclamée, du bonheur d'une telle trouvaille ; Perette avec son pot au lait ne bâtit pas plus de châteaux en Espagne que Marot, avec sa moitié de la riche valise. Enfin, on arrive près de la forêt où sont cachés les 160,000 fr. Le cœur de Marot bat de joie.

Comment faire pour n'être pas vus ? Le garçon meunier propose un expédient. « Je vais aller seul dans la forêt, dit-il ; quand j'aurai reconnu les lieux, je reviendrai et nous chargerons. » Dit et fait. Le garçon meunier, non reconnaissable, comme le geai paré des plumes du paon, car il est endimanché dans le dernier goût, court à la forêt. Marot l'attend... il l'attend encore... ; mais la nuit arrive, point de Langehr, surtout point de valise... Il va dans une auberge, compte son aventure, demande des renseignements, court après le fugitif ; mais en vain. Si seulement il avait le chapeau, la veste et le gilet !... Mais pas plus cela que la valise. Il revient donc seul à Réges, un peu confus, jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus. « Va, dit-il, j'en aurai vengeance. » Il fait sa dénonciation. Sur l'ordre du ministère public, la gendarmerie, plus heureuse que le meunier de Réges, amène Langehr à la prison de ville ; et ce dernier comparait comme prévenu d'abus de confiance.

M^e Hardouin, son défenseur, arrivant au point de droit, soutient qu'il n'y a pas eu de dépôt, mais un simple prêt d'habits ; que d'ailleurs son client va les rendre ; qu'il n'y a pas abus de confiance, mais seulement action civile.

Le tribunal a reconnu dans les faits constatés par les débats, tous les caractères de l'abus de confiance, et condamné Langehr à deux mois d'emprisonnement. (Gas. des Trib.)

INSURRECTION DE SYRIE.

Nous venons de recevoir des nouvelles de Bairout, en date du 1^{er} de ce mois ; elles contiennent sur les événements qui viennent de se passer en Syrie, des renseignements dont nous pouvons garantir l'exactitude.

Vers la fin du mois de mai des tentatives de recrutement furent faites sur plusieurs points à la fois. A Damas, les troupes égyptiennes entrèrent pendant la nuit dans la ville, cernèrent tous les quartiers, pénétrèrent de force dans les maisons et arrêtèrent tous les individus en état de porter les armes, 15 ou 16,000 hommes environ. Dès le lendemain 800 de ces malheureux furent déclarés propres au service, enchaînés et envoyés à Antioche ; les autres eurent la faculté de rester chez eux après la visite du médecin qui les déclara propres au métier des armes.

La levée qui devait s'effectuer à Naplouse rencontra une violente opposition de la part des habitants de la montagne, malgré les remontrances et les exhortations du Cheik abd el Hadi, homme influent dans le pays et tout dévoué à Ibrahim

Pacha ; les mesures prises pour soutenir l'armée armée les égens chargés du recrutement persèrent les esprits ; on opposa la force à la force et les soldats d'Ibrahim furent taillés en pièces. Dès ce moment, la guerre fut déclarée, des positions hostiles furent prises de part et d'autre. Naplousiens s'organisèrent en corps d'armée, un ordre étonnant et leur première opération fut de s'emparer de Jérusalem.

Le 3 juin, Ibrahim-Pacha, qui, depuis le commencement de l'insurrection, se tenait enfermé à Jaffa, où il avait réuni toutes les troupes disponibles, s'élevant à 7 ou 8,000 hommes, y compris le 2^e régiment de la garde de Méhémet-Ali, venait d'arriver d'Alexandrie, alla établir son camp à Ramla, et le 5 il s'avança avec son corps d'armée sur Jérusalem dont il s'empara ; les Naplousiens n'ayant pas jugé à propos de se défendre dans cette place qui se trouve dépourvue d'artillerie pendant la prise de Jérusalem coûtait cher à Ibrahim, car bien qu'il eût opéré sa marche à la faveur de la nuit, les Naplousiens lui tuèrent dans ce court trajet 3 ou 400 hommes, et lorsqu'ils virent renfermé dans la ville, ils descendirent dans la plaine et se rendirent maîtres de tout le littoral, depuis Jaffa jusqu'à Saint-Jean-d'Acro, Ibrahim cerné de tous côtés, privé de toute communication avec la côte, manquait de vivres et de munition ; il essaya de faire quelques sorties qui toutes furent funestes, et il perdit la majeure partie de ses soldats qui étaient entrés avec lui dans Jérusalem. Dans cette position critique, il n'avait plus d'autre espoir que dans l'arrivée des secours qu'il attendait de l'Egypte ou dans la conclusion de la paix avec les insurgés.

Cette paix a effectivement eu lieu, mais non comme les autorités égyptiennes ont voulu le croire dans le reste de la Syrie, à l'avantage d'Ibrahim-Pacha. Il est au contraire à peu près certain qu'il a conclu le traité pour sortir de ce terrible embarras, conserver sa conquête et sa réputation militaire à laquelle il tient par-dessus tout, et qui s'est trouvée tristement compromise dans cette dernière lutte avec des montagnards étrangers à l'art de la guerre.

Un premier secours de 2500 hommes arrivé d'Alexandrie fut obligé de camper sous les murs de Jaffa, n'ayant pu se frayer un chemin à travers les insurgés qui interceptaient toutes les communications.

Une extrême agitation continue à régner dans toute la Syrie, en dépit de la publication de la paix répétée d'une proclamation du gouverneur de Saint-Jean-d'Acro, portant qu'il avait appris que la paix avait été signée entre le pacha victorieux et les rebelles. Les personnes qui connaissent l'homme d'Ibrahim-Pacha ne conçoivent pas comment, victorieux, il a pu se décider à traiter avec les rebelles.

Ibrahim a perdu dans cette affaire 6 à 7,000 hommes de ses meilleures troupes, l'opinion générale est que les Egyptiens ne pourront se maintenir en Syrie après un échec aussi rude, qu'en changeant de système, abandonnant l'espoir de recruter par la force un seul homme pour l'armée et en renonçant aux monopoles.

C'est seulement aux prix de ces concessions qu'ils ne seront pas chassés par les populations belliqueuses que les vexations et les mauvais traitements de tout genre ont exaspérés. (J. de Smyrne.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 3 SEPTEMBRE.

LL. MM. ne seront de retour à Bruxelles que le 10 septembre.

Entre autres fêtes qui doivent avoir lieu à Bruxelles au mois de septembre, on annonce un grand concours à l'arquebuse, auquel toutes les sociétés du royaume seront invitées à venir prendre part.

Depuis quelques jours on remarque que Bruxelles reçoit de grands approvisionnements en froment. Dans les journées de vendredi et samedi de la dernière semaine, il en est arrivé près de 3000 hectolitres. Ces arrivages paraissent indiquer que l'on est d'opinion que cet article prendra faveur plus tard.

M. Jules Basschop, qui a obtenu le prix du concours musical, vient d'arriver à Bruxelles, pour assister aux répétitions de sa cantate.

La gendarmerie d'Assche vient d'amener, dans les prisons de Bruxelles, Charles et Pierre Jean Vandenhende, père et fils, marchands de moules, de la commune de Buggenhont, comme prévenus d'être les auteurs ou complices de l'assassinat commis à Ophem.

M. Verhulst de Bruxelles vient d'être nommé professeur honoraire de mathématiques à l'école militaire.

Plusieurs pièces de perpétuelles ont encore été livrées avant-hier au haut cours de 60 à 60 3/4.

Les baissiers ont réalisé des bénéfices énormes. On élève à plus de 500 mille fr. ceux que l'un d'eux a fait pendant le courant d'août.

On lit dans le *Courrier belge* : « Plusieurs bruits circulent en ville sur diverses nominations et promotions qui auront lieu dans l'armée lors du retour du roi. Les plus accrédités qui nous ont été confirmés par des personnes dignes de foi et qui sont à même d'être bien informées, sont ceux-ci : D'abord le général Goblet serait nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Evain que l'on nommerait ministre d'état. Des propositions auraient été faites au colonel de Puydt pour qu'il acceptât la place de chef du personnel au ministère de la guerre, qui deviendrait vacante par l'envoi du général Nypels comme ministre plénipotentiaire en Portugal; celui-ci avant son départ, serait promu au grade de général de division. Le général Buzen, dont la place de commandant supérieur de Bruxelles a été reconnu être une sinécure et serait supprimée, passerait au gouvernement de la province du Brabant, en remplacement du colonel Criquillon, qui serait mis à la retraite. Enfin le colonel Vandevivier serait nommé commandant de place, à Bruxelles, en remplacement du colonel Rodenbach, qui serait mis à la retraite avec le grade honoraire du général de brigade. »

Nous apprenons à l'instant de Bruxelles; que la nomination du général Goblet au ministère de la guerre est assurée. Le colonel de Puydt, membre de la chambre des représentants remplacera le général Nypels à la direction du personnel.

Cette dernière combinaison que l'armée accueillera sans doute avec plaisir, était peut-être la seule qui pouvait commencer à dissiper les préventions qui existent contre le général Goblet. D'après les renseignements que nous recevons, il paraît que le général Goblet serait tout-à-fait décidé à marcher dans le sens désiré par les chambres, que ses actes seraient tous empreints de libéralisme. (*Eclairceur*.)

Plusieurs journaux de Bruxelles ont parlé ces jours derniers d'une dame, enlevée de force de son domicile, sans formalités de justice, par son mari. M. Saufourche-Laporte, avocat, a ensuite fait publier quelques explications justificatives de la conduite du mari. On nous prie maintenant de publier la lettre suivante :

Bruxelles, 2 septembre.

Monsieur le rédacteur, M. Saufourche-Laporte a jugé à propos d'entretenir le public d'une affaire malheureuse qui concerne ma fille et de nier les voies de fait dont elle a été victime samedi dernier; vous voudrez bien sans doute accueillir un mot de moi, sans toutefois que j'entende répondre aux imprudences et fausses allégations de M. Saufourche-Laporte.

Mon domicile a été illégalement envahi, et ma fille qui, pour éviter une ruine totale était judiciairement séparée d'un mari en état de faillite, a été violemment arrachée de mes bras. J'ignore encore totalement ce qu'elle est devenue. M. Saufourche-Laporte annonce que son mari l'a conduite dans sa famille. J'affirme que cette déclaration est fautive, et la police à qui j'ai porté ma plainte, a de suite, par les démarches les plus actives, acquis la certitude que M. Mesnidot était en ce moment seul à Bruxelles, et s'y cachant, même chez son avocat. Qu'a-t-il fait de ma fille, où l'a-t-il conduite, où la tient-il enfermée. J'espère que bientôt cette même police de qui j'ai tant à me louer terminera mes inquiétudes. « Je finis, monsieur, en faisant un appel à tous ceux qui pourront avoir sur le lieu où ma fille est détenue, peut-être par les méprisables agens dont cet homme était accom-

« pagné, des renseignements de nature à calmer les angoisses d'une mère. » *Veuve d'Espagnat*.

LIEGE, LE 4 SEPTEMBRE.

BULLETIN.

Les bandes légitimistes et les troupes du gouvernement espagnol continuent leurs courses vagabondes dans la Navarre, sans que jusqu'ici aucune des parties belligérantes ait obtenu quelque avantage important. Il paraît que don Carlos, qui ces jours derniers avait été vivement poursuivi par le brigadier Lorenzo, est parvenu à lui échapper. (V. Paris.)

Les journaux de Londres continuent à présenter la situation morale de l'Irlande comme s'améliorant, dans une progression satisfaisante. O'Connell est parvenu à rendre populaire dans ce pays le nouveau ministère britannique. Il y a plus, c'est que le grand agitateur lui-même, dans une lettre adressée au peuple irlandais, vient de déclarer que désormais son appui appartiendrait au pouvoir. Voici un passage de cette lettre :

«..... Permettez-moi de vous avouer franchement et nettement que je suis ministériel; je suis à présent partisan du ministère. Je veux agir moi-même, et engager le peuple irlandais à agir de manière à embarrasser le moins possible le ministère, et à lui prêter au contraire la plus grande force possible, à la condition toutefois que le ministère s'occupera avant tout, et par dessus tout des intérêts de l'Irlande. C'est parce que je suis convaincu que les intérêts de l'Irlande sont identifiés avec les ministres actuels, que je soutiens ceux-ci. »

On regarde l'adhésion d'O'Connell au système ministériel comme un fait de la plus haute importance. Dans la chambre des communes, elle donne au pouvoir les cent voix des députés de l'Irlande, qui se perdaient d'ordinaire dans les différens partis qui divisent cette chambre. Ce renfort fera une puissante diversion en faveur du ministère contre l'aristocratie de la chambre haute.

Les dernières nouvelles de Paris annoncent une grande amélioration dans l'état du maréchal Gérard.

Les journaux de cette capitale continuent à s'occuper des motifs du voyage du prince de Talleyrand à Paris. Voici en substance ce que porte une feuille de l'opposition. « On parle beaucoup dit-elle, des négociations entamées entre MM. Dupin et Talleyrand et le maréchal Gérard, pour le renouvellement du cabinet. A son arrivée à Paris, M. de Talleyrand accueillit facilement les premières propositions qui lui furent faites; il parut entrer volontiers dans une alliance avec MM. Dupin et Gérard, contre MM. Guizot, Thiers, Rigby, etc. Il consentit même, malgré son grand âge, à faire partie du nouveau cabinet. Il se montra d'ailleurs très-satisfait des sentimens et de la déférence que M. Dupin a paru avoir pour lui. Mais la maladie du maréchal Gérard a d'abord arrêté les conférences auxquelles il devait prendre, par sa position et son influence personnelle, une part importante. L'absence de M. Dupin a ensuite suspendu la réalisation du projet qu'il avait le premier jugé d'une exécution facile et opportune. Toutefois, il n'abandonne pas la partie. Il a laissé à Paris quelques négociateurs qui s'occupent de préparer les voies jusqu'à l'époque où le maréchal Gérard et lui pourront porter les derniers coups. Dans l'état présent des choses, les amis de M. Dupin ne font pas de doute de son succès. Ils donnent pour certain que le cabinet sera remplacé, avant la reprise de la session, par un ministère du tiers parti. »

Nos lecteurs s'apercevront facilement que ce sont là encore de ces conjectures hasardées qui ne font jamais faute à la presse opposante.

Nous reproduisons plus haut un article du *Journal de Smyrne* sur les derniers événemens de la Syrie. Il est aisé de voir que cette feuille, rédigée sous le bon plaisir des autorités turques, présente les faits sous un jour peu favorable à Ibrahim-Pacha.

Par arrêté royal du 29 août 1834, le délai fixé par les arrêtés des 25 mars et 30 avril 1833, pour le remboursement des deux avances, montant ensemble à 22,659 fr. 66 centimes faites à la ville de Liège, pour couvrir les dépenses occasionnées par l'invasion du choléra, est prorogé au premier décembre 1835.

— Des arrêtés du même jour autorisent :

Les conseils communaux de Fraipont et Villers-le-Peuplier (province de Liège), à établir des répartitions personnelles temporaires.

Les conseils communal de Dison (même province) : 1° à contracter un emprunt de 8,600 fr., pour en affecter le montant aux frais de construction d'un bâtiment destiné à la tenue des séances de l'administration communale, à servir d'école primaire, etc.; 2° à employer à la même dépense une somme de 8,630 fr., provenant de diverses aliénations de biens-fonds.

— On écrit d'Ath : « Quelques enfans venaient depuis plusieurs jours les pommes d'un fermier d'Umilly. Le fils de ce fermier parvint à attraper un des coupables, et pour faire un exemple il eut la malheureuse idée de le pendre par les pieds à l'arbre où avait été commis le vol. Il est probable que ce jeune homme ignorait les funestes conséquences de cette action et qu'il ne voulait qu'effrayer l'enfant. Mais quand il revint quelque temps après pour le délivrer, celui-ci n'était plus. On n'a pu le rappeler à la vie. »

— La course de chevaux de Saint-Trond qui a eu lieu hier, avait attiré beaucoup de curieux dans cette ville; on ne se rappelle pas d'y avoir encore vu une aussi grande affluence de monde. C'est *Ac-tress*, appartenant à M. le comte Duval de Beau-lieu qui a remporté le prix destiné aux chevaux indigènes; le prix pour les chevaux de toute race a été remporté par le *Pigeon*, appartenant à la Société de Verviers. On a généralement admiré les chevaux indigènes appartenant à MM. Duval de Beau-lieu et Spitaels, de Gand.

— On écrit d'Amsterdam, le 2 septembre :

« Hier notre bourse a été envahie par des milliers d'enfans qui, d'après un ancien usage, viennent avec leurs bonnes, et tambours et trompettes, le jour de la kermesse de notre ville, fixé au premier septembre, prendre possession de ce local et en chasser ainsi les nombreux spéculateurs. Cet usage qui remonte à une époque très-éloignée, a été adopté à la suite de la découverte que des enfans, jouant dans ce local, firent autrefois le jour de la kermesse, d'une mèche qu'on y avait placée pour le faire sauter. »

— On lit dans l'*Eclairceur de Namur* le fait suivant dont nous aimons encore à douter : « Le 28 août, vers 9 heures du matin, un cadavre du sexe masculin, a été trouvé sur le territoire de la commune de Branchon; l'officier de santé qui l'a visité, a déclaré que l'individu était mort d'ina-nition. »

— On écrit de Munich : Les négociations avec la Prusse au sujet de l'établissement d'un système monétaire uniforme continuent toujours, au premier coup d'œil, il n'y a guères que deux grandes divisions. Le nord de l'Allemagne, sauf quelques exceptions, ayant le thaler (écu), et l'Allemagne méridionale, le gulden (florin). Mais l'une et l'autre sont encore sujettes à de grandes variations, car l'écu de la Prusse vaut moins que celui de la Saxe, et le florin du Rhin est à celui de l'Autriche comme 6 est à 5, la différence de valeur de ces unités monétaires comprises sous une même dénomination n'est pas la seule difficulté, leurs subdivisions offrent encore de bien plus grandes différences dans les divers pays. La monnaie qu'on trouve le plus communément depuis une dizaine d'année est l'écu de Prusse, ce qui semble appuyer les prétentions de ces états à l'adoption de son système monétaire, mais on a cru y reconnaître de grands inconvéniens.

Il y a des gens qui prétendent que l'unité monétaire est trop élevée en Prusse, ce qui diminue la valeur de l'argent et augmente par conséquent le prix des objets de première nécessité, quelques-uns attribuent même à ce seul motif la différence en faveur du bon marché qui existe dans les contrées méridionales comparativement à celle du Nord. Ces idées ont fait assez de progrès dans les esprits pour que le système prussien ne puisse être reçu qu'avec de grandes difficultés.

— La femme du célèbre navigateur Cook, vit encore. Cette dame est actuellement âgée de plus de cent ans. (*Constitutionnel*.)

— L'article relatif à une décision de l'archevêque de Cambrai, inséré dans notre N° d'hier, est emprunté à un journal français.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 3 septembre.

Naissances : 4 garçons, 1 fille.
 Décès : 8 garçons, 3 filles, 1 homme, 1 femme, savoir : Alexandre Bertrand, âgé de 30 ans, journalier, domicilié à Burdinne, célibataire. — Anne Marie Lambertine Rodberg, âgée de 42 ans, rue Chaussée des Prez.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi, 4 septembre, abonnement courant, la 2^e représentation de *Chabert*, vaudeville en deux actes, suivi par *L'Auberge de Bagnères*, opéra en trois actes, musique de Catel.

AVIS. — MM. les titulaires qui désirent conserver leurs loges, pour les représentations abonnement suspendu, sont priés de faire retirer leurs coupons, la veille de la représentation, avant onze heures du matin, passé cette heure, l'administration en disposera.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE ET FOIRE A HERSTAL.

L'administration communale de Herstal a l'honneur d'informer le public que la fête de St-Lambert se célébrera cette année et à l'avenir toujours le dimanche avant le 17 septembre, à moins que le 17 ne fut un dimanche, dans quel cas, elle aurait lieu ce jour même.

La foire reste fixée invariablement au lendemain lundi. Comme l'année passée une prime de 20 frs. sera accordée à celui qui vendra le plus beau cheval. Une de 10 à celui qui vendra la plus belle vache. Et une de 10 à celui qui amènera sur la foire et vendra la plus grande quantité de cochons. L'après-dîner, il y aura un mât de cocagne etc. 407

BOULANGER-LEMOINE a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la FÊTE, il donnera BAL, dimanche et lundi, 7 et 8 courant, à la Grande Salle à Beyne. 473

Un CACADOUX familier et amusant, est à VENDRE, quai d'Avroy, n° 581. 474

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

Nouveaux HARENGS pleins à 14 cents la pièce, chez L. ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, n° 309.

STOCKFICHES NOUVEAUX détrempés à la manière de Bruxelles, chez ANDRIEN, fils, rue Souverain-Pont, n° 309.

NOUVELLE MORUE du Nord, STOCKFICHES nouveaux HARENGS et ANCHOIS, idem, chez PERET, rue Ste. Ursule.

VILLE DE LIÈGE.

ADMINISTRATION DES TAXES MUNICIPALES.

Le directeur des taxes municipales soussigné, informe le public que le 6 de ce mois, à deux heures de relevée, il fera procéder à l'entrepôt de cette ville, par le ministère du sieur LEBRUN, courtier de commerce, à la vente des objets ci-après, savoir :

- Une caisse d'eau-de-cologne et liqueurs.
- Un tonneau d'huile d'olive.
- Une feuille de vin indigène.
- Mille litres vinaigre.
- 100 kilog. pommes sèches.
- 737 mètres planches de bois blanc.
- 90 litres de genièvre en deux tonneaux.

Liège, le 4^{er} septembre 1834. MARTINY. 462

A LOUER pour mars prochain, les jardins, vignes et une habitation du ci-devant couvent des Carmes, situés à Liège, rue Hors-Château, ayant accès par la rue de l'Ange et par la porte de la rue du Pery. S'adresser à M. DAVID, place St. Jean, n° 818. 475

Par adjudication publique du 1^{er} septembre, les BIENS-FONDS suivants ont été adjugés aux prix y indiqués et toute personne solvable est admise à les surenchérir d'un vingtième jusqu'au neuf septembre inclus dans l'étude du notaire DAELLEN, à Kerkrade, province de Limbourg.

1^o La belle FERME de l'abbaye de Rolduc, consistant en beaux bâtiments couverts en ardoises et en 104 bonniers 10 perches et 93 aunes de verger, prairie, et terre arable de 1^{re} classe pour la somme de 158,000 fr.

2^o Le BOIS appelé Barenbosch, provenant de la même Abbaye, contenant 29 bonniers 13 perches et 8 aunes de haute futaie sur raspe, essence de chêne pour la somme de 37,000 francs.

3^o La TERRE sise à Spekkersheyde, aux Trois Oiseaux, contenant 14 bonniers 84 perches et 82 aunes pour 26,000 francs.

4^o Le PRÉ nommé Hammbemd, contenant 1 bonnier 60 perches 5 aunes pour 3,525 francs. 472

A VENDRE HUIT CUVES de la contenance de 10 à 12 barils et UNE de 25, rue Puits en Sock, n° 540. 436

VENTE PAR LICITATION.

Samedi 6 septembre 1834, à 2 heures après-midi, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des cantons de l'Est et du Nord de la ville de Liège, en son bureau rue derrière le Palais, n° 443, à la VENTE aux enchères d'une MAISON et dépendances, située rue Poncea, Outre-Meuse, côtée n° 386. Cette vente aura lieu par le ministère de maître DUMONT, notaire à qui on peut s'adresser pour les conditions, de même qu'à M. le juge de paix susdit. 443

Jedi 25 septembre 1834, à dix heures, au local de la justice de paix du sud et ouest, de la ville de Liège, il sera procédé par le notaire ADAMS à la licitation :

1^o D'une MAISON, sise place St-Denis, à Liège, côtée 650 ;
 2^o D'une FERME d'environ 70 bonniers, sise à Morville, commune de Wéris, district de Marche, province de Luxembourg ;

3^o D'un MOULIN à FARINE, avec environ 15 bonniers de biens, sis à Nettine, canton de Rochefort, province de Namur.

Aux conditions à voir chez ledit notaire et à la justice de paix.

A VENDRE un bon CHEVAL de 5 ans, propre à la selle et au cabriolet. — S'adresser chez DD. SEREXHE, devant Ste.-Foi. 408

VENTE D'UNE MAISON.

A VENDRE une MAISON, située à Liège, faubourg St. Gilles, n° 321, composée de 2 pièces au rez de chaussée, deux chambres au premier, étage, de beaux greniers, caves, d'un petit bâtiment, cour et jardin derrière ladite maison. S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay n° 653. 459

On DEMANDE à LOUER de suite, pour un homme seul et âgé, un QUARTIER indépendant non garni, composé de deux ou trois chambres et une cuisine de plainpied, cave et grenier. S'adresser rue du Pont-d'Ile, n° 850.

IMMEUBLES

A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

1^{er} Lot. — Art. 1^{er}. Une maison d'habitation, cour, étables, grange, fournil, appendices et dépendances, construits en pierres, briques et bois, couverts en chaumes, d'une superficie d'une perche soixante sept aunes.

Art. 2. Un jardin contigu à ladite maison, contenant trois perches quarante cinq aunes.

Art. 3. Un verger, contenant vingt six perches quinze aunes.

Art. 4. Un autre verger, contenant dix sept perches quarante trois aunes.

Art. 5. Une pièce de terre labourable, contenant vingt une perches quarante une aunes.

Tous lesdits immeubles sont situés en la commune de Feneur, canton de Dalhem, arrondissement judiciaire de Liège, premier arrondissement de la province de ce nom.

2^o Lot. — Art. 1^{er}. Une pièce de terre labourable, contenant dix neuf perches soixante aunes, située en la commune de Trembleur, en lieu dit sentier de Visé, canton, arrondissement et province que dessus.

Art. 2. Une autre pièce de terre labourable, contenant onze perches quatre vingt dix aunes, au même lieu, commune, canton, arrondissement et province que la précédente.

3^o Lot. — Art. 1^{er}. Une pièce de terre, contenant six perches soixante dix aunes, située commune de Richelle, même canton de Dalhem, arrondissement et province que dessus.

Art. 2. Et une autre pièce de terre, contenant dix neuf perches cinquante cinq aunes, située même commune de Richelle, canton, arrondissement et province dits, en lieu dit *Chemin Défendu*.

Lesquels immeubles sont occupés et défructués par les saisis ci après nommés.

La saisie en a été faite par exploit de l'huissier Lecampe, en date du 21 août mil huit cent trente-quatre, enregistré à Visé le même jour, transcrit au bureau des hypothèques de Liège le vingt-trois, et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-sept du susdit mois d'août mil huit cent trente-quatre, à la requête de M. Pierre Joseph Pinsar, marchand plombier, domicilié à Liège, sur Nicolas François Joseph Denoël, cultivateur, et la dame Catherine Vervier, son épouse, ménage, domiciliés en la commune de Feneur; ledit huissier muni d'un pouvoir spécial à l'effet de ladite saisie.

Copies dudit procès-verbal de saisie ont été laissées avant l'enregistrement :

1^o A M. Libert Maës, greffier de la justice de paix du canton de Dalhem.

2^o A M. Hubert Joseph Biemar, bourgmestre de la commune de Feneur.

3^o A M. Jacques Sébastien Lhoest, bourgmestre de la commune de Trembleur.

4^o Et à M. Lambert Joseph Nizet, bourgmestre de la commune de Richelle, lesquels ont chacun visé l'original en recevant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges pour parvenir à la vente desdits immeubles, par expropriation forcée, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le lundi dix novembre mil huit cent trente-quatre, aux dix heures du matin.

M^e Hubert Nicolas Joseph VIGOUREUX, avoué près ledit tribunal, demeurant rue St. Séverin, n° 714, audit Liège, patentié pour mil huit cent trente-quatre, sous le n° 428, 6^e classe, tarif B, occupe pour ledit Pinsar, créancier saisissant.

H. VIGOUREUX, avoué. 477

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE, DE P.-J. LEBRUN.

Seul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est le plus puissant des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dentures. Ses vertus seront facilement appréciées par les personnes qui en feront usage : elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit peu d'instans l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères, elle est merveilleuse pour le scorbut, non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un peu de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille P. J. LEBRUN.

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix : 4 franc 25 centimes, pris au bureau du Politiq.

MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très-grand in 8 sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN, un cahier de 4 livraisons par mois : 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société de gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employés pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes ordinaires.

Prix : 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du Politiq.

COMMERC.

Bourse de Paris, du 2 sept. — Rentes, 5 p. 105 25 fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 74 75, fin cour., 00 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 92 05; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 31 1/8; fin cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. 10, 30 00; fin cour., 00 00. — Rente 23 1/4; fin cour., 00 00; différée 00 00. — Cortès, 40 3/4. — Portugais, 00 00. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 99 00; fin cour., 00 00. — Empr. romain, 92 00; fin cour., 00 00. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 2 sept. — Dette active, 50 3/4 Dito, 97 3/4 — Bill. de change, 21 7/8. — Oblig. du Sydicat, 88 7/8 00/00 — Dito, 70 7/8 00/00. — Rente des Pays-Bas, Act. de la Société de commerce, 99 7/8. — Rente française, 71 3/8. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe 110 p. et C. 102 7/8 0/0. Dito de 1828, 103 1/4 000 — Inscrit. russes, 67 0/0 0000 — Empr. russe 1831, 96 3/8 0/00. — Rente perp. d'Esp. 00 0/0 — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 10 1/2 0/00. — Obl. mét. Autriche, 97 1/4 0/0 0 — Lofs chez Gollals, 0/00. — Cort. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 75 0/0. — Cortès, 38 1/2 000. — Dito Grec, 0 — Dito de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 3 septembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	38 9/16 perte.		
Londres.	12 05 0/0	11 98 3/4	A 46 15 1/2 A
Paris.	47 7/16	P 17 1/16	A 46 15 1/2 A
Francfort.	36 1/8	00 0/0	
Hambourg.	35 5/16	35 1/8	A 35 1/16 A
		Escompte 3 0/16.	

Effets publics. Belgique. — Dette active, 102 1/2 A. Id. 102 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 1/2 0/0 0. — Id. de 12 mill. 0/1. Id. de 24 mill. 000 0/00 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000 — Oblig. synd., 0/00 — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 94 1/2 — Espagne. Guebb., 32 0/0 et 0. Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/0 0/00. Id. perp. Amst., 31 1/2 5/8 0/0 0. 00/00. — Idem dette différée, 11 1/2 12 1/4 1/2.

Bourse de Bruxelles, du 3 sept. — Belgique. Dette active, 51 1/4 P. Emp. 24 mill., 97 1/4 P. — Hollande. Dette active, 50 1/2 0. — Espagne Gueb., 32 0/0 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. 10, 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 10, 31 3/4 P. Id. Paris, 3 p. 10, 23 A 0/0 0. Cortès à Lond., 41 P. Dette diff. 11 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège